



MAISON DE RETRAITE

"Notre Dame"

GUIDE D'ACCUEIL DES BENEVOLES
ASSOCIATION DE KERGUS



30, rue de Kergus - 22310 PLESTIN-LES-GREVES
Tél : 02 96 35 62 16 - Fax : 02 96 35 06 83 - asso.kergus@wanadoo.fr
www.maison-de-retraite-notre-dame.fr

GUIDE D'ACCUEIL DES BENEVOLES

ASSOCIATION DE KERGUS

Vous souhaitez être bénévole au sein de notre EHPAD, il nous semble important que vous ayez des informations sur notre établissement, notre fonctionnement et nos valeurs.

« Etre bénévole ne veut pas dire prendre la place des familles ou du personnel de l'établissement. C'est vouloir collaborer avec le personnel et les familles pour répondre aux besoins et aux attentes des Résidents. C'est être COMPLEMENTAIRE ».¹

Ce livret d'accueil vous permettra de mieux nous connaître et ainsi de vous intégrer plus facilement au sein de l'équipe Citoyenne MONALISA, de l'ensemble du personnel et auprès de nos résidents.

Nous vous invitons à prendre contact auprès d'Anne NEDELEC, Animatrice Coordinatrice de l'équipe bénévole afin que vous échangiez sur vos motivations et nos besoins.

Dans le cadre d'une première rencontre, Anne NEDELEC se chargera de vous présenter à Madame Maryvonne LE ROUX, directrice de l'établissement ainsi qu'à Sr Marie-Claire FROGER, référente de Congrégation.

Un temps d'information et une visite de l'établissement vous seront également proposés.

Par ailleurs, la Charte des bénévoles de notre établissement ainsi que la charte de l'équipe citoyenne MONALISA² vous seront remises, pour signature.

En devenant bénévole, vous adhérez également aux valeurs de la Charte des Droits et Libertés des Personnes Agées Dépendantes de 1996 dont un extrait vous sera donné.

Notre établissement a adopté la méthode de soins en Humanité et nous vous demandons par conséquent, d'appliquer les règles de l'art mentionnées en page 7 de ce livret lorsque vous débuterez votre mission au sein de notre structure.

Nous vous souhaitons une bonne intégration parmi nous !

La Direction et l'équipe d'encadrement.

Sommaire

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 1. Histoire de la Maison Notre Dame, | 5. Le bénévolat et ses principes, |
| 2. L'activité de l'EHPAD, | 6. L'encadrement de l'équipe Citoyenne, |
| 3. Notre fonctionnement, | 7. Notre avenir. |
| 4. Nos valeurs, | |

¹ Extrait de la charte des bénévoles de l'EHPAD Notre Dame (décembre 2015).

² Mobilisation Nationale contre l'isolement des Personnes Agées.

GUIDE D'ACCUEIL DES BENEVOLES

ASSOCIATION DE KERGUS

1. Histoire de la Maison Notre Dame

1862 : La Maison Notre Dame a été construite par la Congrégation des Filles de la Croix venue de Merdrignac pour en faire une école et un pensionnat.

1962 : les Filles de la Croix quittent l'institution Notre Dame et sont remplacées à partir du 12 août par la Congrégation des Filles du Saint-Esprit. L'école a été transformée progressivement en maison de retraite.

1979 : Création de l'Association de Kergus, association loi 1901, gestionnaire de la maison de retraite.

1982 à 1984 : L'aile sud est entièrement rénovée.

1985 à 1986 : Réfection des chambres de la partie centrale de la Maison et de la chapelle.

1986 : M. le Préfet des Côtes d'Armor accorde la création d'une section de cure médicale de 30 lits et d'une section de soins courants de 60 lits.

2004 : La Maison de Retraite devient un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) habilité à recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale et signe sa première convention tripartite avec le Conseil Départemental 22 et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

2009 : La Maison inaugure une nouvelle extension : une blanchisserie, une salle de restaurant, 16 chambres dont 4 pour l'hébergement temporaire, un accueil de jour de 6 places pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou assimilée, portant ainsi sa capacité d'accueil à 100 places.

2. L'activité de l'EHPAD

ACTIVITE 2015	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour
Nombre de places	90	4	6
Journées théoriques	32 850	1 460	1 398
Journées prévisionnelles	32 194	1 430	1 200
Journées Réalisées (Dont journées d'absence)	32 495	1 332	1 255
Taux d'occupation	98.92%	91.23%	89.77%
Entrées	19	24	12
Durée moyenne de séjour (années)	6.04 ans	31.17 jours	

GUIDE D'ACCUEIL DES BENEVOLES

ASSOCIATION DE KERGUS

L'accent est mis sur la diversification de l'offre de services :

- L'hébergement permanent : en 2015, pour 90 lits, 70 sont occupés par des religieuses Filles du Saint-Esprit et 20 par des résidents laïcs (hommes et femmes) originaires du canton de Plestin les Grèves ou communes limitrophes. A urgence égale, priorité est donnée à la Congrégation des Filles du Saint-Esprit (propriétaire de la maison).
- L'Hébergement temporaire de 4 places permet un temps de convalescence avant le retour à domicile, un temps de répit pour les proches aidants.
- L'accueil de jour « An Diskuiz » permet de recevoir, par jour, 6 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles cognitifs pour des activités adaptées en vue de maintenir l'autonomie de ces personnes le plus longtemps possible et permettre un temps de répit pour les aidants familiaux. Dans le but d'une démarche d'amélioration continue de la qualité d'accueil, d'écoute, et d'accompagnement, l'association favorise la formation professionnelle du personnel et investit pour garantir aux résidents un hébergement et des soins adaptés.

3. Notre fonctionnement

La Maison de Retraite Notre-Dame est une institution privée congréganiste, gérée par une association loi 1901 à but non lucratif, « l'association de Kergus » créée en 1979. Les religieuses qui ont assuré au départ l'ensemble des services, ont été secondées puis remplacées progressivement par des professionnels laïcs, lesquels assurent aujourd'hui le fonctionnement global de l'établissement.

Le conseil d'administration de l'association de Kergus est composé de 12 membres, dont 3 religieuses représentantes de la congrégation des Filles du Saint-Esprit, qui est propriétaire des locaux. Il est présidé par M. Jean-Yves LE PAPE qui a délégué la gestion de l'établissement à une directrice, Mme Maryvonne LE ROUX.

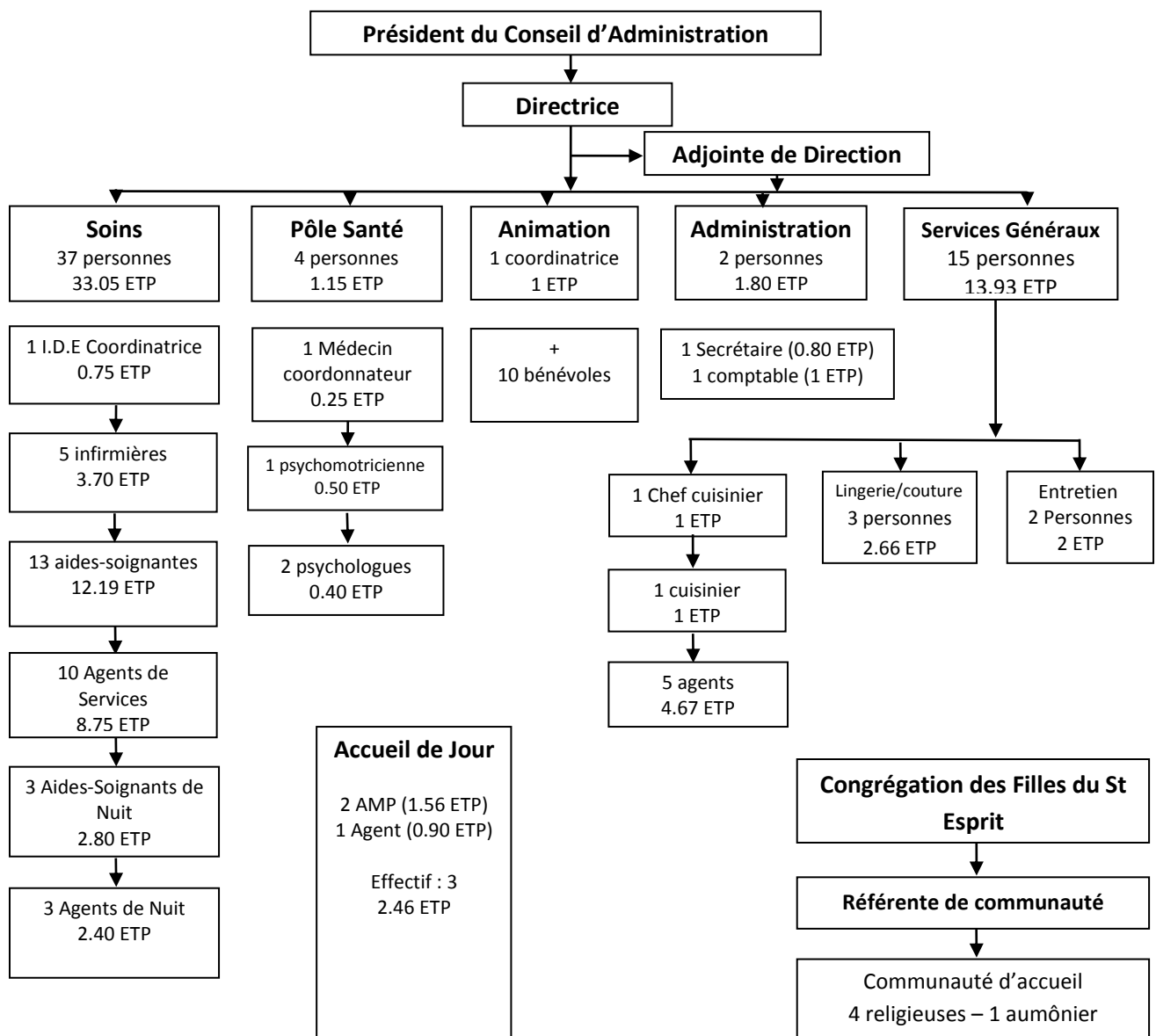
L'EHPAD Notre Dame est un établissement médico-social, régi par la loi 2002-2 du 2 janvier 2002. Les outils de cette loi sont en place : livret d'accueil, règlement intérieur, contrat de séjour, projet de vie Individualisé, conseil de la vie sociale (la présidente est Sr Rosalie KERVELLA), et la prévention des risques de maltraitance.

L'établissement compte 61 salariés répartis dans différents services (selon l'organigramme ci-après) ayant en charge : l'hébergement, la restauration, les services généraux, l'administration et les soins.

Nous sommes employés au service d'un projet d'établissement mettant au centre le résident. Les objectifs de qualité de la prise en charge des résidents y sont clairement énoncés, les modalités d'accompagnement individuel et collectif, ainsi que l'adaptation à l'évolution des besoins. Les axes prioritaires sont définis et l'avancement du plan d'amélioration continue de la qualité est synthétisé dans un tableau. Ces documents (projet d'établissement et plan d'amélioration de la qualité) sont à votre disposition dans le bureau de votre responsable de service. Vous devez en prendre connaissance dans le mois qui suit votre prise de fonction et émarger dans le listing des salariés pour attester que vous les avez lus.

GUIDE D'ACCUEIL DES BENEVOLES

ASSOCIATION DE KERGUS



La communauté d'accueil composée de 4 sœurs, d'une référente de Congrégation Sr Marie-Claire FROGER et de l'aumônier anime la vie spirituelle au quotidien au sein de la Maison et assure des services auprès des résidents.

Les relations avec les résidents et leur famille sont aussi fréquentes que nécessaires, à leur demande ou à l'initiative des services. Lors de l'entrée dans l'établissement, les résidents disposent d'un livret d'accueil et signent un contrat de séjour et un règlement de fonctionnement. Ils peuvent également s'exprimer à travers les représentants du Conseil de la Vie Sociale.

Les relations entre les salariés et la direction se font dans un climat ouvert et positif.

GUIDE D'ACCUEIL DES BENEVOLES

ASSOCIATION DE KERGUS

4. Nos valeurs

L'association de Kergus adhère aux valeurs et principes définis dans le document « Histoire et valeurs de la Congrégation des Filles du Saint-Esprit – Principes d'actions et projet pour les personnes âgées » dont nous rappelons les points traités :

- Une place primordiale est réservée à l'accueil,
- Un accent particulier est mis sur l'écoute,
- Chaque personne est prise en charge dans toutes ses dimensions,
- Une attention particulière est réservée à la qualité de vie, au maintien de la vie sociale, à l'ouverture au monde,
- Les droits des personnes sont respectés.

Les services sont organisés pour un accompagnement personnalisé et quotidien des résidents :

- Accueil et gestion administrative,
- Elaboration et service des repas, menus adaptés,
- Hygiène, entretien et blanchisserie,
- Suivi médical, infirmier, soignant, psychologique,
- Animation, vie sociale et vie spirituelle,
- Maintenance des locaux et des jardins.

Nos convictions se déclinent en six points à partir du document « Histoire et valeurs de la Congrégation des Filles du Saint-Esprit – Principes d'actions et projet pour les personnes âgées »³

- *La primauté de la personne, reconnue comme être unique ;*
- *Le respect de sa dignité et de son intégrité jusqu'au terme de sa vie ;*
- *La solidarité avec les personnes fragilisées et avec ceux qui les entourent ;*
- *La qualité de l'accueil, de l'écoute et de l'accompagnement ;*
- *L'encouragement permanent et le soutien à l'autonomie ;*
- *L'ouverture aux évolutions du monde et aux autres cultures.*

Le personnel de l'établissement a suivi la formation HUMANITUDE et est sensibilisé à la méthode de soins de l'Institut Gineste Marescotti. En 2016, un groupe de pilotage a été créé afin de mener une réflexion éthique et de fédérer autour d'un idéal. Notre EHPAD a adopté :

³ Histoire et valeurs de la Congrégation des Filles du Saint-Esprit – Principes d'actions et projet pour les personnes âgées, page 6. Juillet 2012

GUIDE D'ACCUEIL DES BENEVOLES

ASSOCIATION DE KERGUS

LES REGLES DE L'ART

- AVOIR LE SOUCI DE L'AUTRE EN PRIORITE,
- RESPECT de L'IDENTITE (M, Mme, voire le prénom),
- RESPECT de la vie communautaire des religieuses,
- RESPECT de L'AUTONOMIE (ses choix, son ressenti),
- RESPECT du DOMICILE (toc-toc, pancarte, silence, portes fermées),
- RESPECT du RYTHME INDIVIDUEL (être au cas par cas : Sommeil, Repas, Soins...),
- RESPECT du SOMMEIL (nuit et matin),
- ROULER DOUCEMENT AVEC LES PERSONNES EN FAUTEUIL.

L'humanité est une philosophie de soin qui est l'affaire de tous, chacun à son niveau. Prendre soin en Humanité c'est :

- ✓ *Regarder la personne qui est en face de vous et non la maladie qui l'habite,*
- ✓ *Accompagner ainsi les personnes âgées dans la tendresse par le regard, le toucher, la parole et le respect de l'autonomie, debout, jusqu'à la fin,*
- ✓ *C'est comprendre les comportements d'agitation pathologique sans les juger mais en étant bienveillant.*

5. Le bénévolat et ses principes

Avant tout, le bénévolat « c'est **un engagement, un contrat moral**. Celui-ci répond à une demande d'écoute et d'accompagnement ».⁴

Au sein de la charte des bénévoles, vous pourrez trouver deux principes incontournables sur lesquels nous nous permettons d'insister : « le respect et la discrétion ». Ainsi, vous ne devez pas divulguer ce qui a pu vous être confié par un résident lors de votre entretien.

6. L'encadrement de l'équipe Citoyenne

Dix bénévoles laïcs contribuent à l'accompagnement des résidents et à la vie de la Maison. L'équipe Citoyenne se réunit une fois par mois dans le cadre d'une instance réunissant l'animatrice et les bénévoles pour faire un bilan. Ce temps d'échange est l'occasion d'évoquer des situations d'accompagnement des résidents et de mettre en place une conduite à tenir. Ces temps permettent également de travailler sur l'élaboration d'un projet d'animation (atelier mémoire, sortie...). Une sortie annuelle est organisée tous les ans à l'attention des bénévoles. Par ailleurs, il est proposé deux fois dans l'année un temps d'analyse des pratiques. Cet accompagnement est assuré par la psychologue.

⁴ Extrait de la Charte des Bénévoles de l'EHPAD Notre Dame (décembre 2015).

GUIDE D'ACCUEIL DES BENEVOLES

ASSOCIATION DE KERGUS

En tant que bénévole, vous êtes invités à participer à des actions de formation dans le cadre de la Coopération Départementale des Côtes d'Armor Citoyenne MONALISA. Ces formations se déroulent généralement à Quimper. Pour plus d'informations, n'hésitez à solliciter l'animatrice ou la direction.

7. Notre avenir

La convention tripartite actuelle (2015-2020) est centrée sur l'amélioration continue de la qualité et la diversification des services offerts à la population accueillie. L'évaluation interne de l'établissement a eu lieu en mai 2013 et l'évaluation externe, en mars 2014. Dans le cadre du plan d'amélioration continue de la prise en charge, un Accompagnement Spécifique Adapté (ASA) est mis en place pour une prise en charge spécifique des résidents les plus dépendants et désorientés.

L'association s'engage à :

- Réfléchir sur un projet architectural au niveau du bâtiment A (mise aux normes et extension),
- Proposer des espaces dédiés aux résidents dans le cadre de l'ASA (Accompagnement Spécifique Adapté),
- Développer des partenariats extérieurs pour répondre aux besoins du territoire, en étroite collaboration avec les acteurs,
- Répondre à des appels à projet émanant des autorités de tarification (ARS, Conseil Départemental ou CNSA,...).

8. Aspects pratiques

Vous devez être à jour avec votre assurance liée à la responsabilité civile.

Bonne intégration parmi nous !

La Direction et l'équipe d'encadrement.